Résumé thématique | 12e Forum de Haut Niveau de Tana sur la sécurité en Afrique 23 – 25 octobre 2026

TRAJECTOIRES POUR LA PAIX EN AFRIQUE : SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE ET TRANSFORMATION GÉOPOLITIQUE

CONTEXTE

La métaphore *« Pour accéder au marché, il y a plusieurs itinéraires »* offre un cadre épistémologique typiquement africain permettant de repenser la paix comme une destination dynamique et multidimensionnelle, accessible par des voies diverses. Le *marché* sert de métaphore à la paix : une condition qui englobe des dimensions spatiales, temporelles, physiques et psychologiques. L'organisation et la logique spatiale des marchés traditionnels africains montrent que l'accès est rarement limité à une seule voie. Si l'on considère la paix comme la destination, cette métaphore suggère que le continent offre de multiples voies vers une paix durable. Le *marché* sert également de métaphore pour désigner un lieu où les perspectives, les méthodes, l'expérience et les solutions des acteurs africains de la paix et de la sécurité se croisent à travers un dialogue franc, pertinent et sincère.

La 12e édition du Forum de Haut Niveau de Tana met en avant la souveraineté économique et la transformation géopolitique comme des voies interdépendantes menant à une paix durable. La capacité de l'Afrique à gérer ses ressources, à financer son développement, à réglementer la transformation numérique, à renforcer ses institutions et à façonner l'intégration régionale influe directement sur sa capacité à prévenir les conflits, à asseoir sa légitimité et à poursuivre ses propres priorités en matière de sécurité. Ces enjeux soulèvent une multitude de questions géoéconomiques et géopolitiques que la 12e édition du Forum de Haut Niveau de Tana sur la sécurité en Afrique cherche à aborder.

La souveraineté économique est la liberté et la capacité d'exercer son pouvoir d'action, sa légitimité et son autonomie institutionnelle au sein d'un ordre mondial interconnecté. Cela soulève des questions quant à la capacité de l'Afrique à définir et à poursuivre ses propres priorités économiques, à mobiliser et à gérer ses ressources, à définir les conditions de sa participation à l'économie mondiale et à protéger l'espace politique nécessaire à un développement inclusif et à une paix durable. Les lacunes à cet égard ont eu des implications directes et vérifiables sur la paix et la sécurité.

Les débats sur la souveraineté économique mettent en évidence les contraintes persistantes qui pèsent sur la capacité de l'Afrique à extraire, transformer, commercialiser et tirer parti de ses ressources au service du développement. Le contrôle externe des chaînes de valeur, l'autonomie politique limitée, la dépendance à l'égard de la dette et la dépendance structurelle dans le commerce et la finance mondiaux reproduisent les schémas historiques d'exploitation. Ces dynamiques ne constituent pas seulement des préoccupations économiques ; elles façonnent également les facteurs structurels des conflits en affectant l'emploi, la légitimité de l'État, le bien-être social, la concurrence pour les ressources et la capacité des gouvernements à fournir des biens publics. Le Forum devrait donc considérer la politique économique et la politique de paix comme des domaines qui se renforcent mutuellement plutôt que comme des programmes distincts.

Les transformations géopolitiques compliquent davantage ce paysage. Alors que les rivalités de puissance mondiales s'intensifient, l'Afrique est confrontée à des opportunités d'investissement et de partenariats en matière de sécurité, mais aussi à des risques de fragmentation et à de nouvelles formes

de dépendance. La politique des ressources (historiquement au cœur des conflits) s'étend désormais au domaine numérique. La transformation numérique de l'Afrique, bien que prometteuse en termes d'intégration et d'innovation, est compromise par une fracture numérique persistante qui renforce les inégalités et accroît le risque de conflit. Au même moment, les technologies numériques redéfinissent la dynamique des conflits par le biais de la désinformation, des cyber menaces et des nouvelles formes d'impérialisme numérique, tout en offrant des outils au service de la consolidation de la paix et de la résilience.

Ces défis mettent une fois de plus en avant le rôle des institutions africaines. Malgré les progrès réalisés sur les plans normatif et opérationnel, des lacunes persistent en matière de financement, de coordination et de préparation. Il est essentiel de renforcer l'autonomie institutionnelle, le financement durable de la sécurité et les capacités d'adaptation pour faire face aux pressions liées à la souveraineté économique et aux changements géopolitiques. En fin de compte, la quête de paix de l'Afrique passe par une intégration régionale cohérente, une gestion efficace des économies informelles et illicites, ainsi que par des institutions résilientes capables de façonner un ordre continental souverain et pacifique.

SOUS-THÈMES

Sous-thème 1 : Richesse en ressources et souveraineté monétaire au service du développement industriel

Les ressources stratégiques de l'Afrique occupent une place centrale dans la transformation économique mondiale et dans les aspirations du continent en matière de développement industriel, de paix et de souveraineté. Pourtant, les structures économiques extractives, la faiblesse des systèmes de gouvernance, les flux financiers illicites, les financements opaques adossés aux ressources, le contrôle externe sur les systèmes de fixation des prix et de règlement, ainsi que la faible valeur ajoutée nationale ont souvent transformé la richesse issue des ressources en fuites de capitaux, en dépendance, en vulnérabilité monétaire et budgétaire, et en conflits. La souveraineté sur les ressources doit donc être comprise non seulement comme la propriété ou le contrôle des actifs naturels, mais aussi comme la capacité à régir l'ensemble du circuit financier et industriel à travers lequel la richesse issue des ressources est valorisée, financée, transformée, échangée, réglée et réinvestie. Cela implique de renforcer le contrôle africain sur la fixation des prix, la facturation, l'assurance, le secteur bancaire, les systèmes de règlement, la création de crédit, la gestion des recettes et les chaînes de valeur, afin que les ressources stratégiques génèrent des capacités industrielles, des emplois, des biens publics et des dividendes en matière de consolidation de la paix.

À travers le continent, des acteurs étatiques et non étatiques se disputent les ressources stratégiques, en particulier là où les défaillances de la gouvernance, le partage inéquitable des bénéfices, la dégradation de l'environnement, la concurrence géopolitique et l'exploitation illicite sapent la légitimité et la stabilité. Bien que l'Afrique demeure un fournisseur majeur de minéraux critiques et d'autres ressources stratégiques pour les marchés mondiaux, une grande partie de la valeur ajoutée continue de se créer en dehors du continent. Parallèlement, les recettes sont fréquemment détournées via les systèmes financiers extérieurs, le service de la dette ou des circuits illicites. Les recettes d'exportation s'accumulent souvent sous forme de réserves de change ou servent à financer des obligations extérieures plutôt que de stimuler le crédit intérieur, l'investissement productif et la création d'emplois. Le recours à des devises tierces pour le règlement des échanges commerciaux épuise davantage les réserves de change et expose l'économie à des chocs extérieurs. Parallèlement, une part croissante de la production de ressources est pré-engagée par le biais de prêts garantis opaques adossés aux ressources, exposant les États à des crises budgétaires, à des pressions d'austérité et à des troubles sociaux.

Il convient notamment de considérer la jeunesse africaine non pas simplement comme les bénéficiaires de la richesse en ressources, mais comme des acteurs centraux de sa transformation en capacités industrielles et en prospérité partagée. Élargir l'accès des jeunes aux compétences techniques, au financement des entreprises, à un travail décent et à la prise de décision dans les secteurs de l'exploitation minière, de la transformation, de l'industrie manufacturière et des chaînes de valeur associées peut contribuer à maintenir la valeur sur le continent, à réduire l'exclusion et le chômage, et à renforcer la stabilité sociale. Un programme souverain en matière de ressources et de politique

monétaire devrait donc permettre aux jeunes Africains d'innover, de créer des entreprises et de façonner la manière dont l'Afrique investit les revenus tirés de ses ressources dans son avenir productif.

Ce sous-thème s'attache donc à déterminer comment l'Afrique peut dépasser le cycle « appropriation-extraction » pour s'orienter vers un modèle plus souverain de gouvernance stratégique des ressources, qui relie les actifs naturels, les flux monétaires, l'industrialisation et la paix. Les intervenants examineront ce que signifie la souveraineté sur les ressources dans un ordre mondial de plus en plus concurrentiel et instable ; comment les États africains peuvent renforcer les systèmes d'appropriation, de tarification, de gestion des recettes, de paiement et de règlement ; et quels rôles les gouvernements, les institutions régionales, les banques de développement, les acteurs du secteur privé et les communautés devraient jouer pour promouvoir une gouvernance équitable, transparente et durable. La discussion explorera également comment la création de valeur ajoutée au niveau national, le financement transparent des ressources, la coopération régionale et le réinvestissement des recettes dans les secteurs productifs peuvent renforcer la résilience budgétaire, réduire les risques de conflit et consolider la paix. L'objectif ultime est de formuler des recommandations politiques concrètes pour la gouvernance des ressources stratégiques de l'Afrique et des flux monétaires associés, de manière à favoriser le développement industriel, à promouvoir la paix et la sécurité, et à renforcer la souveraineté.

Sous-thème 2 : Tirer parti des institutions et des capacités africaines qui interagissent entre la paix et la gouvernance macroéconomique

Le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique est de plus en plus façonné par les transformations de l'ordre géopolitique mondial, les revendications croissantes en matière de souveraineté économique et les remises en question renouvelées concernant l'autonomie, la légitimité et l'efficacité des institutions africaines. Les faiblesses institutionnelles doivent donc être comprises non seulement comme des déficits de capacités classiques, mais aussi comme une dépendance financière, des priorités dictées par les bailleurs de fonds, une marge de manœuvre politique limitée, une dépendance épistémique, des contraintes opérationnelles et l'affaiblissement de la souveraineté de l'État. Alors que les États africains, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les organismes continentaux et régionaux concernés s'efforcent de renforcer leur autonomie et leur capacité d'action collective, la relation entre la gouvernance macroéconomique, les capacités institutionnelles, d'une part, et la paix et la sécurité, d'autre part, devient essentielle à la capacité du continent à prévenir les conflits, à asseoir sa légitimité et à poursuivre ses propres priorités stratégiques.

Les institutions africaines ont réalisé des progrès importants en matière de prévention des conflits, de médiation, d'opérations de soutien à la paix, de réponse aux crises et d'élaboration de cadres normatifs de gouvernance. Pourtant, les conflits persistants au Sahel, au Soudan, dans l'Est de la République démocratique du Congo et dans certaines régions de la Corne de l'Afrique continuent de mettre en évidence des contraintes financières, épistémiques, institutionnelles et opérationnelles. De nombreuses interventions restent fortement tributaires des financements extérieurs, de l'assistance technique, du soutien logistique et de priorités dictées de l'extérieur, ce qui soulève des questions quant à l'appropriation, la pérennité, l'autonomie institutionnelle et la capacité des institutions africaines à définir et à financer leurs propres programmes en matière de paix et de sécurité. La concurrence entre les grandes puissances mondiales, l'évolution des partenariats en matière de sécurité et l'engagement accru des puissances émergentes accentuent ces préoccupations, créant certes des opportunités en matière d'investissement, d'infrastructures et de coopération, mais fragmentant également les approches régionales, intensifiant les rivalités et générant de nouvelles formes de dépendance.

La transformation dans le contexte actuel de ce thème nécessite également une approche qui relie de manière holistique la souveraineté et l'autonomie à l'inclusion et à la paix dans l'espace numérique. Par conséquent, le lien entre la paix et la gouvernance macroéconomique dans le monde moderne restera incomplet, voire, comme on dit, « inachevé », si la transformation numérique est uniquement considérée comme un simple accès ou une modernisation technologique. Les données, les infrastructures numériques, les algorithmes, les plateformes, les systèmes *cloud*, les technologies de paiement et l'Intelligence artificielle sont devenus de nouvelles frontières en matière de ressources, qui exigent souveraineté, gouvernance et responsabilité. La transformation numérique de l'Afrique doit donc être comprise non seulement comme une question d'accès ou de modernisation technologique, mais aussi comme une question d'autonomie, d'inclusion, de répartition équitable de la valeur et de paix. Au cours

de la dernière décennie, la numérisation et les technologies de l'information et de la communication sont devenues des éléments centraux de la transformation sociopolitique et économique de l'Afrique. Les institutions politiques continentales, notamment l'Union africaine, ont par conséquent positionné la science, la technologie et l'innovation comme des piliers du développement, comme en témoigne la Stratégie de transformation numérique de l'Afrique (2020-2030), qui vise à construire une société et une économie numériques intégrées et inclusives, à promouvoir l'appropriation continentale des outils numériques, à diversifier les économies et à soutenir l'intégration régionale par le biais d'initiatives telles que le Marché unique numérique lié à la Zone africaine de libre-échange continental.

Pourtant, l'Afrique doit voir plus loin que la simple question de l'accès. La subordination numérique ne se limite pas à l'exclusion de la connectivité ou de l'utilisation des services ; elle concerne également la question de savoir qui crée, détient, gère et tire profit des données, des infrastructures, des plateformes, des algorithmes, des systèmes *cloud*, des technologies de paiement et des règles numériques mondiales. Les technologies contrôlées de l'extérieur risquent de reproduire des schémas de dépendance en intégrant les économies africaines dans des systèmes régis par des acteurs extérieurs. L'impérialisme numérique contemporain s'exerce moins par la conquête territoriale que par le contrôle des écosystèmes de données, des réseaux de communication, des marchés numériques et des normes technologiques qui façonnent la vie économique, sociale et politique. L'Afrique doit donc aller au-delà d'une inclusion purement symbolique en renforçant l'appropriation et la maîtrise locale et continentale des technologies ; en développant des capacités en matière de gouvernance des données, de réglementation, d'infrastructures informatiques, de recherche et développement, d'Intelligence artificielle (IA), de compétences et d'innovation ; et en participant plus efficacement à l'élaboration des règles numériques mondiales. De plus, les technologies contrôlées de l'extérieur peuvent aggraver la dépendance stratégique, reproduire l'impérialisme (numérique), limiter la marge de manœuvre politique de l'Afrique et restreindre la captation équitable de la valeur, malgré le rôle du continent dans l'approvisionnement en minerais critiques. L'inclusion reste également incomplète tant que les femmes, les jeunes, les travailleurs des plateformes, les travailleurs du secteur informel et les groupes défavorisés ne peuvent pas façonner l'économie numérique et en tirer profit, car une gouvernance macroéconomique défaillante risque, à long terme, d'intensifier les menaces, la désinformation, les biais algorithmiques et l'instabilité induite par la technologie.

En outre, les institutions africaines devraient ancrer la solidarité intergénérationnelle dans leur gouvernance grâce à un co-leadership significatif, à une prise de décision partagée et à un échange soutenu de connaissances entre les dirigeants établis et émergents. En explorant conjointement les mécanismes institutionnels, financiers, technologiques et politiques, les générations peuvent allier expérience, innovation et expertises diverses afin de maximiser les capacités de l'Afrique à la croisée de la paix et de la gouvernance macroéconomique. Cette approche peut renforcer la légitimité institutionnelle, la continuité, l'adaptabilité et l'autonomie collective de l'Afrique.

Ce sous-thème examinera les voies concrètes permettant de mettre en place des institutions compétentes, résilientes, autonomes et génératrices de connaissances, capables de réduire la dépendance vis-à-vis des acteurs extérieurs, de renforcer l'appropriation africaine du programme de paix et de sécurité, et de contribuer à un continent souverain plus pacifique ; tout en veillant à ce que les options et les explorations numériques ne génèrent pas de nouvelles (formes de) dépendance, d'exclusion et d'insécurité.

Ces explorations peuvent notamment porter sur les moyens d'étendre la transformation et l'inclusion numériques tout en renforçant une maîtrise significative des ressources numériques stratégiques, notamment les données, les infrastructures, les plateformes, les systèmes cloud, les algorithmes et les technologies de paiement ; sur les capacités à privilégier pour renforcer la position et le positionnement de l'Afrique ; sur la promotion des marchés numériques sans créer de vulnérabilités ni de structures d'exclusion ; sur un engagement constructif au sein de l'espace technologique mondial sans affaiblir les capacités nationales et continentales ; et sur la contribution des technologies numériques et de l'IA à la consolidation de la paix, entre autres.

Sous-thème 3 : Potentiels inexploités, mouvements inaperçus : intégration régionale et économies illicites

L'intégration régionale relève autant d'un programme commercial que d'un programme en faveur de la paix et de la résilience. L'Union africaine conçoit l'intégration régionale comme un processus par lequel les États partageant un même espace géographique approfondissent leur coopération économique, politique et socioculturelle. Cette coopération vise à réduire les barrières commerciales, à promouvoir la stabilité politique, à faciliter la mobilité et à renforcer l'influence collective des États africains au sein du système international. Dans un contexte mondial caractérisé par l'interdépendance économique et l'intensification des échanges internationaux, l'intégration régionale est devenue un moteur essentiel du développement, de la compétitivité et de la résilience Pour l'Afrique, cela revêt une importance particulière car de nombreux marchés nationaux sont relativement petits et il est nécessaire de développer le commerce et les échanges économiques intra-africains. Grâce à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, l'intégration régionale peut stimuler la croissance, la compétitivité et la résilience collective. Ce programme s'inscrit dans le cadre des communautés économiques régionales, piliers fondamentaux de l'intégration, et s'aligne sur l'Agenda 2030 des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La création de la Zone africaine de libre-échange continental en 2018 représente donc une étape institutionnelle majeure dans la poursuite d'une Afrique prospère, intégrée et pacifique.

Toutefois, toute analyse de l'intégration régionale en Afrique doit également tenir compte de l'ampleur et de l'importance de l'activité économique informelle. Le secteur informel représente une part substantielle de l'emploi et contribue de manière significative au produit intérieur brut à l'échelle du continent. Une grande partie de l'activité économique, de l'emploi et des échanges transfrontaliers en Afrique se déroule en dehors des cadres réglementaires formels. L'informalité peut donc être considérée comme une forme d'intégration ascendante, portée par les acteurs économiques plutôt que par les seules institutions régionales. En élargissant les possibilités de subsistance, de génération de revenus et d'accès aux marchés pour les populations vulnérables, le commerce transfrontalier informel peut contribuer à réduire les tensions socio-économiques et à renforcer la cohésion entre les communautés frontalières. Dans le même temps, le fait d'opérer en dehors des systèmes réglementaires formels soulève des questions importantes concernant l'autorité de l'État, la souveraineté économique, la fiscalité, la protection du travail, la gestion douanière et la planification des politiques.

Il est donc important d'établir une distinction analytique entre l'économie informelle et l'économie illicite. Alors que l'économie informelle assure souvent des moyens de subsistance grâce à des activités licites mais non déclarées ou faiblement réglementées, l'économie illicite implique des activités interdites par la loi ou menées en violation des réglementations en vigueur. Celles-ci peuvent inclure la contrebande, le trafic de ressources naturelles, les flux illicites d'armes, le trafic de drogue, la fausse facturation commerciale, la fuite des capitaux et l'exploitation illégale des ressources minérales et forestières. Dans les contextes où les espaces transfrontaliers se caractérisent par une présence étatique limitée et une faible capacité de régulation, les économies illicites peuvent financer des groupes armés, permettre l'acquisition d'armes, renforcer les réseaux de trafic, nuire à la gouvernance et affaiblir les efforts de consolidation de la paix. De plus, la mobilité transfrontalière des jeunes constitue un moteur sous-estimé de l'intégration régionale, favorisant les échanges commerciaux, le partage des compétences, l'innovation et la création de réseaux sociaux et économiques à travers l'Afrique. Cependant, les facteurs de migration non résolus (notamment le chômage, l'exclusion, l'insécurité et une gouvernance défaillante en matière de mobilité) peuvent exposer les jeunes à l'exploitation, à la traite, au recrutement dans des économies illicites et à des incitations à participer à des actes de violence. Pour tirer parti de ce levier inexploité, il faut donc mettre en place des voies de mobilité plus sûres, renforcer les systèmes de protection et de subsistance, et instaurer une coopération régionale qui canalise les mouvements de jeunes vers l'intégration, la prospérité partagée et la paix.

Le succès de l'intégration régionale dépend donc non seulement de l'expansion des marchés formels et de la facilitation de la mobilité, mais aussi de la mise en place de politiques qui favorisent une formalisation progressive, protègent les moyens de subsistance et les populations vulnérables, renforcent la surveillance douanière et financière, et luttent contre les réseaux économiques illicites qui menacent la stabilité et le développement. En fin de compte, ce sous-thème examinera l'intégration régionale non seulement sous l'angle du commerce, mais aussi sous celui de la paix, de

la souveraineté et de la résilience.

REMARQUE SUR L'HISTORISATION

Les enseignements tirés de l'histoire susceptibles d'enrichir les débats lors de la 12e édition du Forum de haut niveau de Tana sur la sécurité en Afrique, qui se tiendra prochainement, sont plus que bienvenus. Toutefois, les analyses historiques portant sur les sous-thèmes susmentionnés ne devraient pas se limiter à des cadres, des perspectives et des questionnements qui s'appuient exclusivement sur la traite transatlantique des esclaves, l'époque coloniale ou l'ère postcoloniale. L'Afrique comptait des entités souveraines et indépendantes et a connu diverses formes de transformation bien avant cette époque, même si celles-ci étaient conceptualisées différemment des modèles westphaliens et postcoloniaux. Il convient donc de s'interroger sur la manière dont la souveraineté et les transformations de l'époque précédant le contexte westphalien et la traite transatlantique des esclaves, ainsi que les époques coloniale et postcoloniale, justifient leur place dans un débat tel que celui qui se tiendra lors de la 12e édition du Forum de Haut Niveau de Tana sur la sécurité en Afrique.

FIN